



Accueil / Vivre / Solidarité & santé / Solidarité / Centre Communal d'Action Sociale /  
CCAS : Finances / CCAS : Débat d'orientation budgétaire



## **CCAS : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE**

---

29 janvier 2026

Les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) des communes de plus de 3.500 habitants sont concernés dans le cadre de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales par la tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB).

L'article 107 de la loi NOTRe (loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République) est venu étoffer les dispositions relatives au DOB (débat d'orientation budgétaire) sous la forme d'un rapport d'orientations budgétaires (ROB).

### **DOCUMENTS À TÉLÉCHARGER**

---

[DOB 2026](#)

[DOB 2025](#)

[DOB 2024](#)

[DOB 2023](#)

[DOB 2022](#)

**MAIRIE DE LA FERTÉ-SOUS-  
JOUARRE**

---

Place de l'Hôtel de Ville  
77260 LA FERTE-SOUS-JOUARRE  
01 60 22 25 63

**Nous contacter**

